

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux (13 lots)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2939 en date du 21 novembre 2005,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 04 mai 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 11 mai et 01 juin 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par la Direction de la commande publique,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite les lots suivants du marché de fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, faute d'offre remise :

- Lot n°1 : matériels d'aquariophilie*
- Lot n°3 : alimentation congelée pour poissons*
- Lot n°4 : produits de traitement pour aquariums*
- Lot n°5 : matériels d'entretien pour aquariums*
- Lot n°6 : prestations de maintenance des groupes froids*
- Lot n°7 : prestations de révision des UV*
- Lot n°8 : prestations de maintenance lourde sur aquariums*
- Lot n°9 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire*
- Lot n°10 : matériels de plomberie pour aquariums*
- Lot n°11 : poissons d'eau douce pour aquarium*
- Lot n°12 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium*
- Lot n°13 : équipements de décoration et de filtration pour aquariums*

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de matériels de laboratoire) relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, à la société :

SODIPRO
42 rue Ambroise Croizat – BP 307
38434 ECHIROLLES cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant ni rabais, ni majoration appliqué sur le tarif de vente au public. Son offre est également constituée par un bordereau des prix unitaires.

- de m'autoriser à signer le lot n°2 et à le notifier à ladite société,*
- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents au lot n°2.*

- de prendre acte du lancement d'une nouvelle consultation pour les lots cités ci-dessous sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article 27 du Code des Marchés Publics) avec un nouvel allotissement et des montants annuels différents :

Lot n°1 : matériels d'aquariophilie (minimum 2 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°2 : alimentation pour poissons (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°3 : produits de traitement pour aquariums (minimum 4 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°4 : matériels d'entretien pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°5 : prestations de maintenance des groupes froids (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°6 : prestations de révision des UV (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

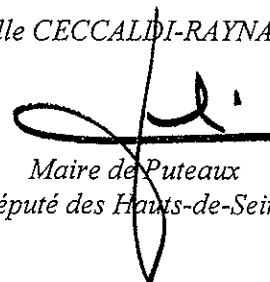
Lot n°7 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°8 : matériels de plomberie pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°9 : poissons d'eau douce pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Lot n°10 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de matériels
d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux (13 lots)**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 04 mai 2006, vu les procès verbaux en date des 11 mai et 01 juin 2006 de la Commission d'Appel d'Offres, et vu le rapport établi le 02 juin 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite les lots suivants du marché de fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, faute d'offre remise :

- Lot n°1 (matériels d'aquariophilie)*
- Lot n°3 (alimentation congelée pour poissons)*
- Lot n°4 (produits de traitement pour aquariums)*
- Lot n°5 (matériels d'entretien pour aquariums)*
- Lot n°6 (prestations de maintenance des groupes froids)*
- Lot n°7 (prestations de révision des UV)*
- Lot n°8 (prestations de maintenance lourde sur aquariums)*
- Lot n°9 (prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire)*
- Lot n°10 (matériels de plomberie pour aquariums)*
- Lot n°11 (poissons d'eau douce pour aquarium)*
- Lot n°12 (poissons tropicaux et plantes pour aquarium)*
- Lot n°13 (équipements de décoration et de filtration pour aquariums)*

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de matériels de laboratoire) relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, à la société :

SODIPRO
42 rue Ambroise Croizat – BP 307
38434 ECHIROLLES cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant ni rabais, ni majoration appliqué sur le tarif de vente au public. Son offre est également constituée par un bordereau des prix unitaires.

- autoriser le Maire à signer le lot n°2 et à le notifier à ladite société.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents au lot n°2.

- prendre acte du lancement d'une nouvelle consultation pour les lots cités ci-dessous sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article 27 du Code des Marchés Publics) avec un nouvel allotissement et des montants annuels différents :

Lot n°1 : matériels d'aquariophilie (minimum 2 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°2 : alimentation pour poissons (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°3 : produits de traitement pour aquariums (minimum 4 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°4 : matériels d'entretien pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°5 : prestations de maintenance des groupes froids (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°6 : prestations de révision des UV (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°7 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°8 : matériels de plomberie pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°9 : poissons d'eau douce pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Lot n°10 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux (13 lots)

En sa séance du 21 novembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 07 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 10 mars 2006), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 04 mai 2006, a ouvert pour le lot n°2 (fourniture de matériels de laboratoire) les deux plis reçus des sociétés suivantes : SODIPRO et VWR INTERNATIONAL.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 11 mai 2006, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures des deux sociétés, a décidé de procéder à l'ouverture des deuxièmes enveloppes.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 01 juin 2006, a décidé :

- d'attribuer le lot n°2 (fourniture de matériels de laboratoire) relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, à la société :

SODIPRO
42 rue Ambroise Croizat – BP 307
38434 ECHIROLLES cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant ni rabais, ni majoration appliqué sur le tarif de vente au public. Son offre est également constituée par un bordereau des prix unitaires.

- de prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite les lots suivants du marché de fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Ile de Puteaux, faute d'offre remise :

- Lot n°1 : matériels d'aquariophilie
- Lot n°3 : alimentation congelée pour poissons
- Lot n°4 : produits de traitement pour aquariums
- Lot n°5 : matériels d'entretien pour aquariums
- Lot n°6 : prestations de maintenance des groupes froids
- Lot n°7 : prestations de révision des UV
- Lot n°8 : prestations de maintenance lourde sur aquariums
- Lot n°9 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire
- Lot n°10 : matériels de plomberie pour aquariums
- Lot n°11 : poissons d'eau douce pour aquarium
- Lot n°12 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium
- Lot n°13 : équipements de décoration et de filtration pour aquariums

- de prendre acte du lancement par la personne responsable du marché d'une nouvelle consultation pour les lots cités ci-dessous sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article 27 du Code des Marchés Publics) avec un nouvel allotissement et des montants annuels différents :

Lot n°1 : matériels d'aquariophilie (minimum 2 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°2 : alimentation pour poissons (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°3 : produits de traitement pour aquariums (minimum 4 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°4 : matériels d'entretien pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°5 : prestations de maintenance des groupes froids (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°6 : prestations de révision des UV (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°7 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°8 : matériels de plomberie pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

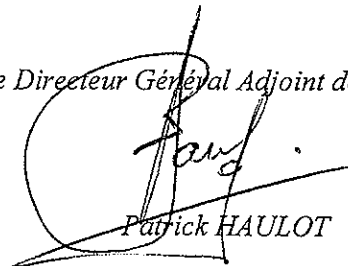
Lot n°9 : poissons d'eau douce pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Lot n°10 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Concernant cette consultation, la durée de chaque marché sera limitée à une année, reconductible expressément au maximum pour deux années.

Les procès verbaux et les rapports d'analyse des candidatures et des offres peuvent être consultés à la Direction de la commande publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2939 en date du 21 novembre 2005, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Île de Puteaux autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 07 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 10 mars 2006), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 04 mai 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 11 mai et 01 juin 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par la Direction de la commande publique,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite les lots suivants du marché de fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'Île de Puteaux, faute d'offre remise :*

- Lot n°1 (matériels d'aquariophilie)*
- Lot n°3 (alimentation congelée pour poissons)*
- Lot n°4 (produits de traitement pour aquariums)*
- Lot n°5 (matériels d'entretien pour aquariums)*
- Lot n°6 (prestations de maintenance des groupes froids)*
- Lot n°7 (prestations de révision des UV)*
- Lot n°8 (prestations de maintenance lourde sur aquariums)*
- Lot n°9 (prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire)*
- Lot n°10 (matériels de plomberie pour aquariums)*
- Lot n°11 (poissons d'eau douce pour aquarium)*
- Lot n°12 (poissons tropicaux et plantes pour aquarium)*
- Lot n°13 (équipements de décoration et de filtration pour aquariums)*

Article 2 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n°2 (fourniture de matériels de laboratoire) relatif à la fourniture de matériels d'aquariophilie pour le naturoscope de l'île de Puteaux, à la société :

SODIPRO
42 rue Ambroise Croizat – BP 307
38434 ECHIROLLES cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, comportant ni rabais, ni majoration appliqué sur le tarif de vente au public. Son offre est également constituée par un bordereau des prix unitaires.

Article 3 Le marché du lot n°2 est passé sous la forme d'un marché fractionné à bons de commande et est susceptible de varier de la manière suivante :

- montant minimum annuel : 3000 euros HT
- montant maximum annuel : 1 2000 euros HT

Article 4 La durée du marché est fixée comme suit :

- Première année ferme du marché : de la date de notification au 31.12.2006
- Première année de reconduction expresse : du 01.01.2007 au 31.12.2007
- Deuxième année de reconduction expresse : du 01.01.2008 au 31.12.2008
- Troisième année de reconduction expresse : du 01.01.2009 au 31.12.2009

Article 5 Le Maire est autorisé à signer le lot n°2 et à le notifier à ladite société.

Article 6 Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents au lot n°2.

Article 7 Le Maire est autorisé à faire procéder à une nouvelle consultation pour les lots cités ci-dessous sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article 27 du Code des Marchés Publics) avec un nouvel allotissement et des montants annuels différents :

Lot n°1 : matériels d'aquariophilie (minimum 2 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°2 : alimentation pour poissons (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°3 : produits de traitement pour aquariums (minimum 4 000 € HT / maximum 8 000 € HT)

Lot n°4 : matériels d'entretien pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°5 : prestations de maintenance des groupes froids (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°6 : prestations de révision des UV (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°7 : prestations de tests PH, photomètre, binoculaire et matériels de laboratoire (minimum 1 000 € HT / maximum 4 000 € HT)

Lot n°8 : matériels de plomberie pour aquariums (minimum 200 € HT / maximum 800 € HT)

Lot n°9 : poissons d'eau douce pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Lot n°10 : poissons tropicaux et plantes pour aquarium (minimum 500 € HT / maximum 2 000 € HT)

Concernant cette consultation, la durée de chaque marché sera limitée à une année, reconductible expressément au maximum pour deux années.